

M. WEIR (Macdonald): Les gouvernements provinciaux contribuent-ils de quelque façon à l'application de la loi?

L'hon. M. WEIR: Les frais de transport des fonctionnaires.

M. REID: Le gouvernement fédéral acquitte-t-il tous les frais d'inspection par toute la province de la Colombie-Anglaise, y compris les frais de transport des inspecteurs?

L'hon. M. WEIR: Pour ce qui est de la surveillance des zones purgées de tuberculose, les provinces paient les frais de transport; d'autre part, le gouvernement fédéral paie les traitements des fonctionnaires et les indemnités pour les animaux qui sont abattus.

M. DONNELLY: A-t-on créé de nouvelles zones de cantonnement?

L'hon. M. WEIR: Non, pas pour cette année.

M. WEIR (Macdonald): A-t-on ajouté aux territoires circonscrits?

L'hon. M. WEIR: Non, il n'en a pas été établi de nouveaux.

M. GERSHAW: Dans le cas d'une épidémie parmi les chevaux ou les bestiaux quelles enquêtes les agents du ministère font-ils et quel traitement conseillent-ils?

L'hon. M. WEIR: Lorsqu'une maladie infectieuse se déclare l'inspecteur donne au cultivateur ou propriétaire qui l'en informe tous les conseils voulus et les agents du service fédéral font l'enquête qui s'impose.

M. GIROUARD (texte): L'honorable ministre pourrait-il me dire si la tuberculisation des animaux tombe sous le crédit n° 56?

L'hon. M. WEIR (traduction): Oui.

M. GIROUARD (texte): Monsieur le président, en 1929, le département fédéral de l'Agriculture avait commencé la tuberculisation des animaux, dans le comté de Drummond. Les officiers du département étaient à faire l'épreuve dans les paroisses de South Durham et de L'Avenir, lorsque, au cours de l'automne de 1930, ils ont été rappelés pour, dit-on, être envoyés dans un autre comté. Depuis cette date, j'ai écrit à différentes reprises au ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et l'on a continuellement remis le travail commencé depuis 1929. Je suis convaincu que l'honorable ministre de l'Agriculture conviendra qu'il est très important pour les cultivateurs d'une paroisse que le travail déjà commencé soit poursuivi sans interruption. Je signale spécialement la paroisse de L'Avenir, dans le comté de Drummond. Je demanderais à l'honorable ministre de l'Agriculture de bien vou-

loir ordonner à ses officiers de continuer sans autre interruption la tuberculisation commencée en 1929 et en 1930.

L'hon. M. WEIR (traduction): On m'informe qu'il n'a encore été rien fait dans ce sens dans le comté de Drummond. Toutefois, je me ferai un plaisir de m'enquérir de la question soulevée par l'honorable député et je lui écrirai personnellement à ce sujet.

M. DUPUIS: Quel est le montant de l'indemnité versée pour chaque animal qui doit être abattu?

L'hon. M. WEIR: Pour les demi-sang, \$40 et pour les animaux de race pure, \$100.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non. Lors de l'examen de ce crédit, il y a quelques jours, on a beaucoup discuté sur la fusion projetée de la division de l'industrie animale avec celle de la santé des animaux. Les explications du ministre ont laissé certains honorables membres avec l'impression qu'il n'y avait rien de fondé dans le bruit qui courait à ce sujet, tandis que les autres députés en ont déduit qu'il n'était pas tout à fait sans fondement. Je souhaiterais un peu plus de précision à ce sujet et le ministre devrait nous faire connaître son attitude. S'il n'entend pas réunir ces deux divisions il s'est mis en mauvaise lumière en ne s'expliquant pas plus clairement, et s'il ne doit pas effectuer la fusion, il n'aurait rien à gagner en s'abstenant de dire ce qui en est.

Pendant que j'ai la parole j'aimerais à faire observer que ces deux divisions furent à un moment sous la direction de feu le docteur Rutherford, un vétérinaire de renom, qui après avoir été inspecteur vétérinaire en chef devint plus tard directeur général du service vétérinaire. Je me souviens fort bien que, même si ces deux divisions étaient réunies sous son administration, il en était venu à la conclusion que cette fusion n'avait pas sa raison d'être. Cependant, grâce à ses aptitudes spéciales, il put administrer les deux divisions avec succès. Son expérience antérieure lui permettait de s'occuper spécialement de la santé des animaux, service ajouté à ses nouvelles fonctions. Il se disait d'avis que ces divisions devaient être distinctes, et c'est ainsi que son successeur, feu le docteur Torrance effectua la séparation, en 1912 ou 1913. Feu John Bright devint ensuite commissaire de l'industrie animale, et les deux services ont fonctionné sans heurt depuis ce temps-là. Je suis d'avis qu'après vingt-ans de séparation, le ministre devrait avoir une raison valable pour songer à une fusion.